

Civilité : _____ **Nom :** _____ **Prénom :** _____

Fonction : _____ **Juridiction :** _____

J'adhère à l'USM et je règle ma cotisation d'un montant de :

<input type="checkbox"/> 2 nd grade	107 €	<input type="checkbox"/> Auditeur de justice (promotion _____)	26 €
<input type="checkbox"/> 1 ^{er} grade	152 €	<input type="checkbox"/> Magistrat honoraire	52 €
<input type="checkbox"/> Hors hiérarchie	182 €	<input type="checkbox"/> Magistrat à titre temporaire	107 €

La cotisation comprend l'abonnement obligatoire de 16 € TTC à la revue trimestrielle *Le Nouveau pouvoir judiciaire* ainsi que l'adhésion au syndicat. Cette dernière est susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt ou à une déductibilité de vos revenus 2019. Une attestation fiscale vous sera adressée en temps utile.

Adresse d'envoi de la revue le *Nouveau pouvoir judiciaire* (incluse dans la cotisation) :
(Adresse en juridiction : préciser le service ; votre adresse est transmise à un tiers pour l'envoi de la revue)

Courriel d'abonnement (mention obligatoire) : _____ @ _____

En cas de nouvelle adhésion, vous recevrez deux courriels de l'USM concernant vos accès à l'espace adhérent de notre site internet et à la liste de discussion de l'USM (services facultatifs).

ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE » FACULTATIVE

J'adhère au contrat groupe USM/MMA n°119 116 446 afin de couvrir ma responsabilité civile professionnelle, j'en accepte les conditions générales et particulières (disponibles auprès du trésorier régional, sur l'espace adhérent ou au siège de l'USM) résumées dans le tableau ci-dessous et je règle le montant de la souscription de cette police.

Cotisation annuelle : au 1^{er} mars 2019, j'exerce la fonction de magistrat

depuis plus de 2 ans : **100 € TTC** depuis moins de 2 ans : **50 € TTC**

GARANTIES	Montant de la garantie	Franchise par sinistre
ACTION RÉCURSOIRE	400 000 € par sinistre auxquels s'ajoutent 7 750 000 € par an et pour l'ensemble des assurés	500 €
GARANTIE DÉFENSE	50 000 €	NÉANT

Prise d'effet de la garantie : pour la 1^{re} adhésion à l'assurance : le jour de la signature du bulletin de souscription et du paiement ; en cas de renouvellement : au 1^{er} mars (échéance anniversaire du contrat).
Justificatif de paiement disponible sur demande selon les modalités figurant sur l'espace adhérent

RÈGLEMENT

J'adresse au trésorier régional* de mon union régionale :

1 chèque de cotisation **à l'ordre de l'USM** (je n'adhère pas à l'assurance responsabilité civile)

2 chèques, l'un **à l'ordre de l'USM** (cotisation) et l'autre **à l'ordre de MMA** (assurance)

*Coordonnées disponibles sur l'espace adhérent ou par courriel à l'adresse contact@union-syndicale-magistrats.org
Pour les auditeurs de justice, le bulletin d'adhésion est à adresser au siège de l'USM (adresse ci-dessous)

Fait à _____, le _____ Signature _____

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier tenu par l'USM et la MMA (pour les assurés) pour vous apporter le meilleur service. Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans (USM) et de 10 ans (MMA) commençant à courir à compter de l'expiration de l'adhésion. Conformément à loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'oubli et à la portabilité des données vous concernant en contactant l'USM – 18 rue de la Grange Batelière 75009 PARIS
contact@union-syndicale-magistrats.org